



Qualité de l'eau de la baignade :

Classement sur quatre ans
(Directive 2006/7/CE) :



Excellent

Année	2020	2021	2022	2023
Classement de la baignade				

Épisodes de pollution au cours de la saison 2023 :
aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été enregistré durant la saison

Schéma de la zone de baignade :



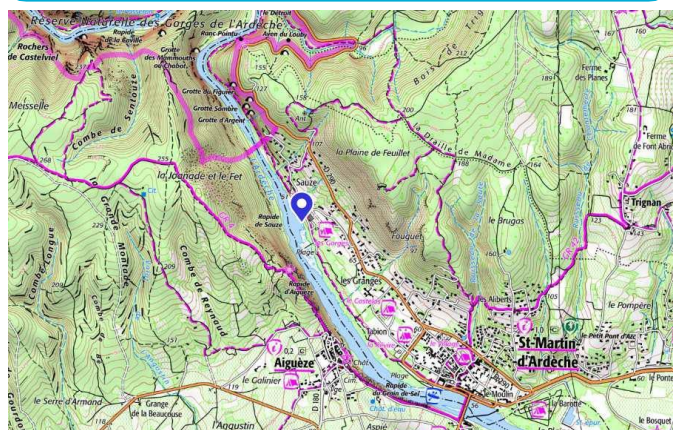
	Zones de baignades		Stationnement		Campings		Roche		Ripisylvie, boisements rivulaires
	Point de prélèvement du contrôle sanitaire		Bâti		Chemin carrossables ou routes		Plage		Prairies, vignes
	Lignes de bouées		Zones bâties : parking, habitations, béton		Chemins		Zone sous influence des niveaux de l'Ardèche (sable, galets, végétation temporaire)		Garrigue

Caractéristiques de la baignade :

Nom : Plage de Sauze
Commune : Saint Martin d'Ardèche
Département : Ardèche 07
Responsable de la baignade : Commune de Saint Martin d'Ardèche
Période d'ouverture : du 1^{er} juillet au 31 août
Surveillance : tous les jours de 13h à 19h
Fréquentation : pas de donnée

⚠ En dehors des horaires de surveillance, la baignade est sous l'entière responsabilité et aux risques et périls des usagers

Localisation de la zone de baignade :



Inventaire des sources de pollution et synthèse des actions :

Principales sources de pollution	Hierarchie Impact
Poste de relevage	1 - Important
Assainissements non collectifs	2 - Modéré
Réseau pluvial (rejets potentiels)	2 - Modéré

Synthèse des actions :

Mesures de gestion :

- Autosurveillance
- Gestion de crise en cas de pollution

Information du public :

- Renouvellement des panneaux d'affichage sur le site de baignade

Plus d'info :

<https://qualite.ardec-he-eau.fr/>

